



**20 ans déjà! Une année qui s'annonce bien remplie!**

*Le CATHII...  
...né d'une longue histoire d'ALLIANCES au Québec*

## **Fêtons ses 20 ans...**

### **Capsule historique**

Terrible décevante traite humaine! L'humanité avance-t-elle? En relisant l'histoire de CATHII, on réalise que trois ans ont préparé sa naissance en 2004. « Les signes des Temps? » D'autres disent : Les planètes s'alignent?...

Eh oui! Dès l'an 2000, l'humanité se prépare. Les Nations Unies pour la première fois déclarent « criminelle » la traite des personnes dans le Protocole de Palerme ... En 2001, les supérieures de congrégations réunies à Rome appellent toutes les religieuses du monde à agir ensemble contre la traite des personnes. En 2003, Yolande Geadah, égyptienne migrante au Québec écrit: « La prostitution, un métier comme un autre? » et Richard Poulin, professeur à l'université d'Ottawa publie : « La mondialisation des industries du sexe. ». On lit! On n'en revient pas! Madame Gunilla Ekberg, avocate au gouvernement de Suède, travaille d'arrache-pied sur le « modèle abolitionniste ». De 2000 à 2003, nous sommes énergisées à bloc! L'humanité avance! Nous avons vu et c'est encore bon...

Céline Dubé et Lise Gagnon, co-fondatrices du CATHII



## Participation à une conférence de *Alliance to End Human Trafficking*

Du 5 au 7 février 2025, j'ai eu l'opportunité de participer à une conférence de *Alliance to End Human Trafficking (AEHT)* sur la prévention de la traite des êtres humains à Linthicum, près de Baltimore. L'AEHT est un réseau national collaboratif qui fait de l'éducation, qui soutient l'accès aux services pour les survivants et qui s'engage dans le plaidoyer pour éradiquer la traite des êtres humains. L'AEHT est formé de plus de 200 congrégations de sœurs catholiques et de coalitions travaillant contre la traite des êtres humains. Cet événement a réuni environ 150 participants, tous animés par la volonté de comprendre et de combattre ce fléau mondial.

Lors de cette conférence, j'ai eu la chance d'assister à plusieurs ateliers enrichissants. L'atelier « Migration, vulnérabilités et traite humaine » a mis en lumière les liens entre les migrations forcées et la vulnérabilité à la traite. Le panel qui donnait la parole à trois survivants m'a profondément marqué, car leurs témoignages étaient à la fois poignants et inspirants.

J'ai également participé à un atelier qui a souligné l'importance d'engager les jeunes dans la planification de la récupération après avoir été victimes de traite. Enfin, l'atelier international a abordé la question des « enfants enrôlés dans les conflits armés », mettant en lumière la situation tragique de ces jeunes forcés de participer à des guerres et des violences, les privant ainsi de leur enfance et de leurs droits fondamentaux.

L'ensemble de cette conférence a été une expérience profondément enrichissante, m'offrant une meilleure compréhension des multiples facettes de la traite humaine. Elle a aussi permis de continuer de développer des réseaux de partenariats entre nous.

IsaBelle Couillard



Crédit photo : Eileen Spanier

De gauche à droite : Katie Boller, directrice générale de l'AEHT, IsaBelle Couillard sgm, présidente du CA du CATHII, Eileen Spanier, Grey Nun of the Sacred-Heart.

**Le CATHII remercie du fond du cœur la Conférence religieuse canadienne pour la publication, dans leur infolettre de janvier 2025, de l'invitation à vous joindre à la Journée de prière de Talitha Kum du 8 février dernier !**

## Y a-t-il trop de compagnie de placement au Québec ?

Dans les dernières années, le nombre de personnes sous statut temporaire n'a cessé d'augmenter au Québec. Au 1er juillet 2023, *Statistique Canada* estimait à 470 976 le nombre de résident.e.s non permanents sur le territoire québécois, et, parmi ceux-ci, 327 038 étaient munis d'un permis de travail.



Les travailleur.euse.s migrants temporaires sont surreprésentés dans plusieurs secteurs d'activité, notamment dans les secteurs agricole et agroalimentaire, dans les services tels ceux de la santé, de l'hôtellerie-restauration et dans le domaine manufacturier. Ces secteurs sont en forte demande de main-d'œuvre et les personnes sous statut d'immigration temporaire constituent un bassin important de recrutement.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les pratiques de recrutement international qui, bien qu'elles occupent une part de plus en plus importante du marché du travail, demeurent peu étudiées et empreintes de zones grises. Au Québec seulement les compagnies de placement sont passées de 450 compagnies en 2020 à plus de 2742 en 2025, selon la CNESST.

Les catégories et les statuts des travailleurs migrants temporaires sont très divers, mais s'accompagnent toujours de certaines restrictions d'admissibilité aux mesures et services gouvernementaux et de plusieurs formes de précarités sur le marché du travail. Les personnes sous permis fermé sont liées à leur entreprise, ce que les groupes communautaires comme les organismes de défense des droits dénoncent comme une forme « d'utilitarisme migratoire ». Il est nécessaire de brosser un portrait des pratiques de recrutement international dans les entreprises, les agences de recrutement international et de placement au Québec et au Canada, ainsi que les organismes communautaires d'aide à l'accueil et à l'intégration des travailleurs migrants. Car ces pratiques peuvent entraîner une précarisation et une exploitation de la main-d'œuvre immigrante temporaire, notamment par des dynamiques discriminatoires susceptibles d'être présentes à chacune des étapes du processus de recrutement et d'emploi.

Par conséquent, il faut se poser la question : Y a-t-il trop d'agence de placement ou de recrutement au Québec et au Canada? Faut-il les réduire et les contrôler par des lois et règlements ou étatiser l'ensemble de ces compagnies en créant une agence gouvernementale qui devra s'assurer que les droits des travailleuses et de travailleurs migrants soient respectés?

Michel Pilon

## Messe du 8 février en l'honneur de Sainte Joséphine Bakhita

Le chant, la procession et la prière ont rythmé la messe du 8 février en l'honneur de Joséphine Bakhita, survivante de la traite humaine. Cet événement a été organisé par le CATHII dans le cadre de ses 20 ans d'existence. Dans la procession d'entrée se trouvaient les deux fondatrices du CATHII, Lise Gagnon et Céline Dubé. Le célébrant, Roland Laneuville, prêtre des Missions-Étrangères, ainsi qu'une chorale multiculturelle et multigénérationnelle, ont invité les 60 personnes présentes à l'église Saint-Bonaventure de Montréal et les 169 spectateurs/trices en ligne sur You Tube à célébrer la vie de l'ancienne esclave soudanaise devenue religieuse canossienne en Italie, dont le parcours, marqué par la foi et l'espérance, témoigne de leur pouvoir transformateur.

L'homélie du prêtre, ancien missionnaire au Soudan, a dégagé un portrait humain et exemplaire de la sainte. Celle-ci, après avoir été victime de sévices dans son pays natal, a trouvé refuge en Italie. Le chœur a interprété des chants en français et dans le dialecte de sainte Bakhita. Rhama Desjarlais, membre des Jeunes ambassadeurEs Talitha Kum Québec/Canada et parolière d'une composition originale pour l'occasion, a partagé l'inspiration derrière les paroles : « L'inspiration de mon chant repose sur la vie de Joséphine Bakhita, un parcours de souffrance transformé en lumière d'espérance par l'amour du Christ. »

À l'occasion de la Journée Mondiale de Prière et de Réflexion contre la Traite des Personnes du 8 février, cette célébration a encouragé les fidèles et sympathisants à prier pour celles et ceux vivant en captivité, à s'inspirer de leur résilience, à mettre en lumière le travail accompli afin de mettre fin à l'exploitation de nos frères et sœurs humains, ici comme ailleurs.

Catherine-Laure Juste  
membre des Jeunes ambassadeurEs  
Talitha Kum Québec/Canada



Membres de la chorale de la messe du 8 février 2025

## Les recommandations faites au Canada en matière de traite des personnes

Aux Nations Unies, le Canada a soumis un rapport concernant le respect des obligations internationales en matière des droits humains, lors de l'Examen périodique universel en novembre 2023. En 2022, il a répondu à une liste de points et de questions au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et dont le résultat du processus a été publié en octobre 2024. Les organisations non-gouvernementales, la société civile et les agences des Nations Unies (ce qui est désigné sous le vocable de parties prenantes) ont pu émettre des soumissions et des recommandations.



### Examen périodique universel

Le CATHII a participé à l'Examen périodique universel du Canada par une contribution écrite (soumission) et plusieurs de ses recommandations ont trouvé écho dans la compilation des contributions des parties prenantes.

Un autre document compile les remarques et recommandations que les États font au Canada, en espérant qu'ils tiennent compte de l'apport de la société civile. Voici donc quelques recommandations faites au Canada concernant la traite des personnes dans le rapport final :

- Lutter contre l'exploitation des migrant ;
- Ratifier la convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Renforcer des mesures pour protéger les droits des travailleurs étrangers temporaires ;
- Améliorer l'accès à la justice des victimes de la traite et accroître l'aide;
- Établir un système centralisé de collecte de données sur les cas de traite, dont une attention plus importante envers les enfants et les femmes autochtones,

S'appuyant sur ces recommandations, les organisations de la société civile peuvent interpeller le gouvernement canadien dans la mise en œuvre concrète et cela au cours des prochaines années. Le prochain Examen Périodique du Canada se tiendra possiblement en 2028.

## Et pour les femmes?

Déposé en 2022 par le Canada aux instances des droits de l'homme à Genève, le 10<sup>e</sup> rapport concernant la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, couvrant la période de 2016 à 2021, se présente comme des réponses à 24 questions qui lui ont été soumises. Dans ce rapport de 42 pages, les questions 14 et 15 abordent la traite des personnes et l'exploitation aux fins de prostitution. Notez que ce rapport met en relief la manière dont le gouvernement fédéral, les provinces et territoires mettent en œuvre cette Convention. En octobre 2024, un comité de l'ONU, composé de 23 expertes et experts élus par les États, a publié ses observations sur les aspects positifs du rapport mais aussi les principaux sujets de préoccupation et recommandations.

Le Comité note comme positif la mise en place de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024, la nomination d'une conseillère spéciale dans la lutte contre la traite et l'établissement d'un comité consultatif dirigée par une personne survivante de la traite. Les préoccupations du comité sont mentionnées au no 27 du document : - manque de ressources pour repérer les cas de traite, l'absence de données sur les formes de traite, sur la persécution et les condamnations, l'absence de réparation pour les victimes et survivantes. Le comité onusien recommande une meilleure coordination entre les organismes, des fonds suffisants, une attention aux femmes autochtones, mineures, migrantes, sans logis et handicapées. Il mentionne également la nécessité de veiller à ce que toutes les victimes aient accès à un permis de séjour temporaire, au logement, aux soins de santé, au soutien psychologique et à la réparation.



Credit photo : Unsplash

Renaude Grégoire